NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE

A/35/665
28 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 44 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Rapport de la Première Commission (Partie I)

Rapporteur : M. Ronald Listeri KENSMIL (Suriname)

I. INTRODUCTION

1. Le point de l'ordre du jour intitulé :

"Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire :

a) Rapport du Comité du désarmement;

b) Rapport de la Commission du désarmement;

c) Préparatifs en vue de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;

d) Paragraphe 125 du Document final de la dixième session extraordinaire :

i) Rapport du Comité du désarmement;

ii) Rapport de la Commission du désarmement;

e) Application des recommandations et décisions de la dixième session extraordinaire;

f) Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement : rapport du Secrétaire général;

g) Non-recours aux armes nucléaires et prévention de la guerre nucléaire : rapport du Comité du désarmement;

h) Semaine du désarmement : rapport du Secrétaire général;

i) Armes nucléaires sous tous les aspects : rapport du Comité du désarmement;

j) Programme de recherches et d'études sur le désarmement : rapport du Secrétaire général;

k) Etudes des Nations Unies sur le désarmement : rapport du Secrétaire général."

a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la trente-cinquième session conformément aux résolutions 33/71 H (sect. III) et L, 34/83 B, C, D, G, H, I, J et M et à la décision 34/422 de l'Assemblée générale.

2. Lors de sa 3ème séance plénière, le 19 septembre 1980, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire le point à son ordre du jour et de le renvoyer à la Première Commission.

3. Lors de sa 3ème séance, le 9 octobre, la Première Commission a décidé d'organiser un débat général commun sur les points relatifs au désarmement qui figurent à son ordre du jour, à savoir, les points 31 à 49 et le point 121. Ce débat général s'est poursuivi de la 4ème à la 28ème séance, du 15 octobre au 4 novembre (A/C.1/35/PV.4 à 28).

4. Pour ce qui est du point 44 de l'ordre du jour, la Première Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Comité du désarmement 1/;

b) Rapport de la Commission du désarmement 2/;

c) Rapport du Secrétaire général sur la Semaine du désarmement, en application du paragraphe 6 de la résolution 34/83 I de l'Assemblée générale (A/35/147);

d) Lettre datée du 2 avril 1980, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Roumanie auprès de l'Organisation des Nations Unies et contenant l'appel lancé par l'Assemblée nationale de la République socialiste de Roumanie à tous les parlements et peuples des pays ayant participé à la Conférence européenne d'Helsinki (A/35/164);

e) Rapport du Secrétaire général communiquant l'étude sur la question de l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, établi en application de la décision 34/422 de l'Assemblée générale (A/35/257);

f) Note verbale datée du 28 juillet 1980, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/35/355);

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 27 (A/35/27).

2/ Ibid., Supplément No 42 (A/35/42).

g) Rapport du Secrétaire général sur le Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement, établi en application du paragraphe 6 de la résolution 34/83 D de l'Assemblée générale (A/35/521);

h) Note verbale, en date du 14 octobre 1980, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, contenant le communiqué de la Réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session (A/35/542);

i) Rapport du Secrétaire général sur le Programme de recherches et d'études sur le désarmement, établi en application du paragraphe 6 de la résolution 34/83 M de l'Assemblée générale (A/35/574);

j) Rapport du Secrétaire général sur les études des Nations Unies sur le désarmement (A/35/575);

k) Lettre datée du 31 octobre 1980, adressée au Secrétaire général par les représentants permanents du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies, communiquant un mémorandum sur la question de la non-prolifération des armes nucléaires (A/C.1/35/10);

l) Lettre datée du 11 novembre 1980 adressée au Président de l'Assemblée générale par le représentant permanent de la Tchécoslovaquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/C.1/35/13).

II. EXAMEN DES PROPOSITIONS

5. L'examen des propositions soumises au titre de ce point de l'ordre du jour est divisé en deux parties. La partie I ne traite que d'un projet de résolution sur les préparatifs de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La partie II porte sur les autres propositions soumises au titre de ce point de l'ordre du jour.

A. Projet de résolution A/C.1/35/L.7

6. Le 3 novembre, l'Algérie, l'Argentine, les Bahamas, Cuba, l'Egypte, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, la Jamaïque, le Kenya, le Mexique, le Nigéria, le Pakistan, le Pérou, la Roumanie, le Sénégal, le Sri Lanka, le Venezuela, la Yougoslavie et la Zambie ont présenté un projet de résolution intitulé "Préparation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement" (A/C.1/35/L.7), qui a été présenté par le représentant de la Yougoslavie lors de la 29ème séance, le 7 novembre. Le projet a par la suite également été parrainé par le Bangladesh, la Barbade, la Bolivie, le Brésil, le Burundi, le Congo, le Costa Rica, l'Equateur, l'Ethiopie, la Guinée, la Guyane, Madagascar, la Malaisie, le Maroc, la Mongolie, le Mozambique, le Qatar, la République démocratique allemande, la République-Unie du Cameroun, la Somalie, le Yémen et le Zaïre. Un état des incidences administratives et financières du projet de résolution a été présenté par le Secrétaire général, le 25 novembre (A/C.1/35/L.58).

/...

7. Lors de la 45ème séance, le 26 novembre, avant que la Première Commission ne prenne une décision concernant le projet de résolution, le Président de la Commission a annoncé que des consultations entre les groupes régionaux avaient permis d'aboutir à un accord concernant le nombre de membres du Comité préparatoire et le calendrier de la session d'organisation du Comité préparatoire. Les deux espaces laissés en blanc dans le projet de résolution ont donc été complétés de la façon suivante :

a) Au paragraphe 5 du dispositif, les mots "soixante-dix-huit" ont été insérés entre les mots "qui se composera de" et "Etats Membres";

b) Au paragraphe 5 du dispositif, les mots "la fin de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale" ont été insérés après le mot "avant".

La Commission a alors adopté sans vote le projet de résolution (voir par. 8).

III. RECOMMANDATION DE LA PREMIERE COMMISSION

8. La Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Préparation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement

L'Assemblée générale,

Rappelant la section III de sa résolution 33/71 H du 14 décembre 1978 par laquelle elle a décidé de convoquer en 1982 une deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement et de constituer, à sa trente-cinquième session, un comité préparatoire pour la deuxième session extraordinaire,

Réaffirmant la validité du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale 3/ et sa conviction que le désarmement demeure l'un des objectifs essentiels de l'Organisation des Nations Unies,

Exprimant sa préoccupation devant la poursuite de la course aux armements, qui met en danger la paix et la sécurité internationales et en même temps détourne de vastes ressources dont le développement économique et social a un urgent besoin,

Réaffirmant sa conviction que la paix peut être assurée par l'application de mesures de désarmement, notamment de désarmement nucléaire, de nature à permettre la réalisation de l'objectif final, à savoir le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace,

1. Décide de créer un comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui se composera de soixante-dix-huit Etats Membres désignés par le Président de l'Assemblée générale sur la base d'une répartition géographique équitable;

3/ Résolution S-10/2.

2. Prie le Comité préparatoire d'établir un projet d'ordre du jour de la session extraordinaire, d'examiner toutes les questions pertinentes relatives à cette session et de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, ses recommandations à ce sujet, y compris celles qui concernent l'application des décisions et des recommandations adoptées par l'Assemblée à sa dixième session extraordinaire;

3. Invite tous les Etats Membres à communiquer au Secrétaire général, le 1er avril 1981 au plus tard, leurs vues concernant l'ordre du jour et les autres questions pertinentes relatives à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;

4. Prie le Secrétaire général de transmettre au Comité préparatoire les réponses des Etats Membres se rapportant au paragraphe 3 ci-dessus et de lui prêter toute l'assistance nécessaire, notamment en lui fournissant les renseignements de base essentiels, ainsi que les documents et les comptes rendus analytiques pertinents;

5. Prie le Comité préparatoire de tenir une courte session d'organisation d'une semaine au plus avant la fin de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale afin de fixer, notamment, les dates de ses sessions de fond;

6. Prie en outre le Comité préparatoire de présenter son rapport intérimaire à la trente-sixième session de l'Assemblée générale;

7. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session une question intitulée : "Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement : rapport du Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement".